

CHAPITRE 15

SANTÉ

Aujourd'hui, grâce à la sécurité sociale, la quasi-totalité de la population est protégée contre les aléas de la vie. La sécurité sociale est un filet de sécurité très efficace, notamment face à la maladie. Près de 99% des citoyens bénéficient des prestations de l'assurance maladie obligatoire ou de l'assistance médicale.

Si l'on peut se féliciter de cette large couverture, ce chiffre ne doit néanmoins pas masquer une autre réalité : les inégalités en matière de santé persistent. De trop nombreux patients – jusqu'à 22% à Bruxelles – reportent la visite chez le médecin pour des raisons financières. Une alimentation saine et équilibrée reste également inaccessible pour certains alors que son implication dans l'apparition et le développement de la plupart des maladies chroniques n'est plus à démontrer.

La contribution personnelle des patients s'élève à près de 18% des dépenses totales de santé. C'est trop élevé. L'accessibilité financière aux soins de santé ne devrait jamais être compromise parce qu'un patient ne peut pas payer sa contribution personnelle. C'est un défi que veut relever le PS.

Un autre défi concerne l'actualisation des mécanismes de protection sociale et le système de santé lui-même. D'évidence, ils doivent s'adapter aux évolutions démographiques, sociologiques et technologiques. Ainsi, une réponse appropriée au vieillissement de la population est devenue urgente. Afin de répondre à ces enjeux, le PS propose la construction, étape par étape, d'un nouveau modèle d'organisation des soins de santé. Le PS associera tout naturellement les acteurs concernés à sa démarche.

En synthèse, la démarche des socialistes en matière de santé pour les années à venir consiste à garantir une couverture maximale de la population à travers la protection sociale. Notre ambition est de l'étendre aux personnes non couvertes, de lever les barrières financières actuelles, de développer une politique de santé globale et équilibrée de prévention et de soins curatifs, et d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins prodigués.

Proposition 157

L'accès aux soins de santé pour tous

Aujourd'hui, malgré les interventions prévues dans le cadre de l'assurance soins de santé, certaines personnes renoncent à se rendre chez le médecin ou chez le dentiste car elles ne peuvent payer la consultation ou assumer le coût du traitement à suivre.

Pour les socialistes, une telle situation n'est pas tolérable. La santé est le bien le plus précieux dont chacun dispose. L'accès à la santé doit être garanti à tous.

Les socialistes veulent en priorité agir sur le coût de la consultation. Chez nous, la mutuelle rembourse une partie importante de la consultation médicale. Mais le patient fait face à deux difficultés. La première, c'est qu'il doit avancer la somme nécessaire au paiement des honoraires du médecin, avant de se faire rembourser par sa mutuelle. Deuxième écueil : le remboursement par la mutuelle ne couvre pas la totalité du coût de la consultation. Il reste une part financière à charge du patient après le remboursement de l'assurance maladie ; c'est ce que l'on appelle le ticket modérateur.

Pour garantir à chaque citoyen la possibilité de se soigner lorsqu'il en a besoin, le PS propose que les consultations de médecine générale, de dentisterie générale et de psychologie générale ainsi que toutes les médecines à destination des enfants soient totalement prises en charge par l'assurance maladie obligatoire. Le patient ne déboursa rien pour ces consultations : la mutuelle prendra en charge le paiement de la consultation et elle sera elle-même remboursée de l'intégralité de la consultation par l'assurance maladie.

La réussite du modèle nécessitera une révolution culturelle dans l'utilisation et la dispense des soins. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une invitation à « consommer davantage », mais à mieux utiliser les

services. La gratuité a pour finalité d'apporter plus d'égalité dans l'accès aux soins et d'atteindre ainsi une réelle couverture fondamentale et universelle. A cet égard, la création et le soutien aux maisons médicales au forfait participent à l'accessibilité des soins voulue par le PS.

Un nombre suffisant de jeunes médecins sera formé pour répondre aux besoins de santé en ce compris les départs à la retraite.

Par ailleurs, le PS demande que la garde d'enfants malades soit gratuite et comprise dans l'assurance obligatoire.

Enfin, l'enveloppe de la norme de croissance des soins de santé doit garder une évolution suffisante afin de garantir le financement des soins dentaires, l'acquisition de lunettes, d'appareillage auditifs et ceci à travers le système de tiers-payant.

Proposition 158

La médecine généraliste gratuite comme porte d'entrée principale dans le système de soins de santé

Pour le PS, une gestion optimale des soins passe par une porte d'entrée principale des patients dans le système de santé. A l'avenir, les patients seront incités à se référer en premier lieu au médecin généraliste de leur choix. Compétent pour traiter une grande majorité des cas, il est à même d'établir un diagnostic. Il prescrit le traitement adéquat. Lorsque cela s'avère, le médecin généraliste oriente le patient vers le spécialiste.

La mise en œuvre d'un tel modèle exige que plusieurs conditions soient remplies pour assurer sa réussite : un nombre suffisant de prestataires des soins de première ligne (médecins généralistes, dentistes, psychologues) ainsi qu'un nombre suffisant de gestionnaires et de membres de personnel d'accueil.

Face à la pénurie de médecins généralistes, il sera mis fin au système des quotas. De plus, le soutien aux médecins généralistes qui s'installent dans les régions en pénurie sera renforcé. Bien entendu, la gestion des professions médicales passe par une planification pour que la population bénéficie d'une offre médicale qui réponde à ses besoins.

Le modèle proposé par le PS revoit la répartition des missions entre le médecin généraliste et le médecin spécialiste. Il se fonde sur un partage clair où le médecin généraliste se charge des problèmes du patient dans sa globalité, et les médecins spécialistes des problèmes complexes. Les hôpitaux sont quant à eux réservés aux pathologies qui nécessitent des soins spécialisés ou des techniques médicales spécifiques.

Élément essentiel pour le PS, le nouveau modèle ne peut se construire qu'en concertation avec tous les acteurs concernés. Il doit s'accompagner d'une planification - basée sur la démographie des soignants - de leur activité réelle et du lieu, d'une revalorisation de la médecine générale et d'une adaptation de la nomenclature actuelle.

Proposition 159

Un dossier personnel de santé informatisé

Un meilleur suivi des patients passe par la mise en œuvre d'un dossier de santé informatisé pour chacun d'eux. Les informations relatives à toutes les consultations et à tous les actes médicaux réalisés y figurent, indépendamment des spécialités des prestataires, du suivi ambulatoire ou résidentiel ou encore des réseaux.

De cette manière, l'ensemble des informations de santé concernant un patient seront regroupées sous forme informatique en un seul dossier. Le patient disposera ainsi d'un dossier unique regroupant les informations complètes le concernant. Les prestataires de soins auront une vue globale et complète de la situation du patient (antécédents, traitements antérieurs ou en cours, etc.), permettant de mieux soigner leur patient.

Le patient aura accès aux informations et le droit de rectifier des données le concernant. Les prestataires auront accès aux données nécessaires pour le suivi du patient, en fonction de leur statut. Le PS veillera à ce que les données soient traitées en conformité avec la législation pour la protection de la vie privée. Les données personnelles ne pourront en aucun cas être utilisées ou transmises à des fins commerciales.

Proposition 160

Un cadre de vie adapté pour les personnes en perte d'autonomie

Une société inclusive des personnes en perte ou en manque d'autonomie nécessite d'agir sur toutes les composantes de la société (le logement, l'urbanisme, la mobilité, les services de santé et d'aide à la personne) à travers une politique globale et transversale. Le bien-être des personnes en perte ou en manque d'autonomie résulte de politiques qui prennent en compte tous ces éléments.

Aux yeux des socialistes, il est indispensable que les aides à la personne, les aides aux équipements et les structures qui les accompagnent évoluent vers des formules plus respectueuses du choix de vie chacun. C'est notamment le cas des aînés : il n'existe pas une seule façon de vieillir, mais de multiples façons de vivre.

C'est aussi le cas des personnes en situation de handicap, particulièrement, mental léger ou sévère.

Actuellement, un grand nombre d'obstacles, dus à l'organisation de la société, empêche encore les personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits. Il faut adopter, dans une politique transversale, l'ensemble des adaptations nécessaires pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une totale autonomie.

Il est également indispensable de créer des nouvelles places en centres de jour et d'hébergement agréés spécialisés dans la prise en charge des adultes avec un retard mental modéré à sévère. La situation de détresse des familles confrontées au manque d'infrastructure pour accueillir leur enfant qui ne peut plus être pris en charge dans un établissement scolaire s'aggrave année après année.

D'une manière générale, pour les aînés comme pour les autres, les autorités publiques doivent intégrer cette réalité et permettre de diversifier des initiatives où chacun trouve sa place.

Pour le PS, chaque personne en perte ou en manque d'autonomie doit avoir la garantie d'accéder à un logement adapté, de se déplacer dans un espace public repensé (la ville, le quartier), de bénéficier des services et d'aides à la personne diversifiés et capables de répondre à l'ensemble des besoins des personnes en perte d'autonomie pour qu'elles puissent mener leur vie comme elles l'entendent. Il est primordial de veiller à l'accessibilité géographique des services et des lieux de soins, mais aussi des commerces, des loisirs, et de favoriser l'innovation et l'usage des nouvelles technologies pour qu'elles puissent aider les personnes en perte d'autonomie.

En matière de santé, l'approche ne doit pas être centrée uniquement sur les soins curatifs ou les soins palliatifs. Elle doit aussi et surtout être préventive. Puisque la grande majorité des personnes en perte d'autonomie souhaite rester à domicile aussi longtemps que possible, un renforcement significatif du nombre de services à domicile s'impose. Le PS en appelle à la mise en œuvre de formules d'accueil et d'hébergement plus proches et plus respectueuses des habitudes et du mode de vie de chacun. Dans cette perspective, le PS encourage les autorités publiques à la création de logements et d'institutions de santé à une tarification accessible à tous les usagers.

La construction de logements adaptés à tous les âges de la vie soutiendra une vision solidaire de la société de demain. A chaque âge, une personne peut rencontrer une perte d'autonomie temporaire ou définitive : une jambe cassée, une maladie, un handicap, etc. Si un logement est construit d'emblée pour être accessible aux personnes en perte d'autonomie, il sera adapté à toutes les périodes de la vie : des familles avec de jeunes enfants jusqu'à un âge avancé. Ceci engendrera d'importantes économies et favorisera une société plus inclusive.

Proposition 161

Une meilleure prise en compte de la situation des aidants proches

Depuis toujours, les êtres humains ont spontanément assisté leur famille et leurs proches. Aujourd'hui, environ 860.000 personnes en Belgique apportent leur aide à un parent, un enfant, un conjoint, un proche en perte ou en manque d'autonomie. Ce sont les « aidants proches ».

Grâce aux aidants proches, les personnes en perte ou en manque d'autonomie peuvent rester plus longtemps chez elles. Ils participent également au maintien des liens sociaux et à la prévention de la solitude. Leur apport est irremplaçable, mais il est pourtant peu valorisé. Le PS estime que cette situation doit changer.

Cette solidarité spontanée peut être préservée en reconnaissant les besoins spécifiques des aidants proches et en stimulant la collaboration avec les professionnels de l'action sociale et des soins. Une protection sociale spécifique des aidants proches leur permettra notamment de ne plus subir de préjudice dans leur recherche d'emploi ou leur carrière professionnelle. L'individualisation des droits sociaux permettra de ne plus discriminer les aidants ou les personnes en perte d'autonomie.

Cette protection sociale spécifique doit s'accompagner de formules de soutien aux aidants proches. Il faut les préserver d'une réduction de leurs revenus, d'une détérioration de leur santé. L'aide et le soutien social qu'ils apportent ne peuvent pas porter atteinte à leur propre bien-être. Des aménagements de la législation en matière d'emploi, de pensions, d'assurance maladie invalidité sont nécessaires pour que les aidants proches ne soient plus pénalisés. Le PS souhaite notamment une amélioration des congés pour les travailleurs qui ont un enfant ou un adulte handicapé à charge afin de leur permettre de consacrer plus de temps à celui-ci tout en poursuivant une carrière professionnelle.

Les socialistes plaident aussi pour le développement des services à domicile mettant en liaison les aides aux personnes, les soins de santé et les aidants proches. Il s'agit de poursuivre un développement des services et des structures d'accompagnement et d'accueil, tout en soutenant les solidarités informelles. Une complémentarité sera également apportée dans les aides et les services nécessaires au bien-être des personnes en perte ou en manque d'autonomie.

Proposition 162

Un système de santé plus efficient

Pour que chaque euro investi par la collectivité dans les soins de santé le soit efficacement, il faut améliorer l'efficience générale du système. A cette fin, le projet d'avenir porté par le PS suppose un financement adéquat des soins qui incite à une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

L'optimisation de notre système de soins de santé commence par une plus forte articulation entre les soins ambulatoires (y compris les soins à domicile) et les soins résidentiels ; entre le préventif, le curatif et la revalidation ; entre le médical, le paramédical et le social.

Cette optimisation exige aussi que la nomenclature des actes médicaux soit réévaluée et adaptée pour répondre à la charge de travail réelle des prestataires de soins en lien avec les besoins des patients et avec les nécessités sociales. La qualité sera privilégiée plutôt que le volume.

Pour le PS, l'efficience du système de santé impose notamment le développement d'une politique sociale du médicament. Une telle politique sociale du médicament doit assurer l'accès aux médicaments à valeur ajoutée répondant aux besoins réels (prescription à l'unité, etc.), au meilleur prix pour la collectivité.

Les médicaments essentiels à la santé doivent donc être considérés comme des biens publics et devraient être traités comme tels. Ils sont pourtant développés, produits et commercialisés par des entreprises privées avec des objectifs de rentabilité souvent en opposition avec les objectifs de santé publique et d'intérêt général.

Le rapport de force est déséquilibré, l'industrie disposant du monopole sur les moyens permettant de sauver des vies et les systèmes de santé étant morcelés. La situation de monopole de chaque firme sur son médicament et la demande croissante des patients d'avoir accès aux innovations forcent les Etats à accepter des conditions financières injustifiées.

Il en résulte que de plus en plus de médicaments ne sont plus finançables pour un nombre croissant de systèmes sociaux de santé en Europe, sans même parler des pays moins riches.

Il faut envisager une évolution radicale de ce modèle autour de trois principes :

- Une orientation de la recherche vers les besoins médicaux de la population. Les pouvoirs publics doivent définir clairement les priorités de santé. Ils peuvent ensuite lancer des partenariats pour le développement des médicaments pour lesquels la recherche est insuffisante ou inexistante. Un découplage des activités de recherche et de production pour certains médicaments. La recherche fondamentale réalisée dans nos universités est déjà financée par de l'argent public, les stades ultérieurs de recherche et développement (dont les essais cliniques réalisés dans nos hôpitaux universitaires) devraient être réalisés par des partenaires sans but lucratif, avec des coûts transparents. Des brevets existants peuvent également être rachetés et la recherche complétée le cas échéant. La production du médicament peut ensuite être réalisée, sur base de marchés publics, par des acteurs pharmaceutiques spécialisés en production avec une rentabilité raisonnable.
- La création d'un fonds européen pour le financement de l'innovation permettrait de regrouper les ressources des Etats européens et de rémunérer les promoteurs de projet aux différentes étapes de développement du médicament (cf. système de « primes à l'innovation »).
- La refonte du droit des brevets et le développement d'une recherche open source seront une condition indispensable pour permettre ces nouveaux modèles.

Dans les institutions de soins, la délivrance de médicaments moins chers nécessite la mise en place d'un système de financement forfaitaire. Dans les pharmacies également, il faut veiller à délivrer les médicaments au prix le plus bas pour le patient. Il existe aujourd'hui des initiatives visant à réduire le prix pour les patients au moyen d'appels d'offre rassemblant plusieurs officines. Les pouvoirs publics s'engagent aussi dans cette voie, à l'instar des marchés de vaccins, qui font l'objet de procédures de marchés publics regroupant divers niveaux de pouvoir. Mais il est souhaitable d'aller plus loin. Afin de délivrer les médicaments les moins chers en officine, les pharmacies seront incitées à optimiser leurs achats de médicaments via appel d'offre commun. Elles obtiendront le meilleur prix sur le marché. Le coût des médicaments pour le patient sera plus bas sans pour autant réduire la marge des pharmacies.

Par ailleurs, le PS préconise que le pharmacien joue un rôle de première ligne plus important dans la prévention, l'accompagnement et le suivi du traitement médicamenteux, en concertation avec le médecin prescripteur. Il assurera un suivi individualisé pour renforcer l'efficacité du traitement prescrit en travaillant notamment sur le bon usage des médicaments et l'observance thérapeutique.

Les pouvoirs publics encouragent l'accès aux médicaments génériques en s'impliquant au besoin soit dans leur importation soit dans leur production. Les remboursements doivent se faire au prix du générique.

De plus, l'hôpital doit devenir une « zone de sécurité tarifaire totale » pour le patient. Ceci passe par une réforme en profondeur du financement hospitalier et de la nomenclature des actes médicaux. Par ailleurs, cette réforme doit permettre de supprimer les suppléments d'honoraires et de les compenser financièrement dans l'assurance obligatoire.

Enfin, le PS préconise la prise en charge sociale des suites non médicamenteuses ou strictement médicales liées, par exemple, à de longues hospitalisations (aides et repas à domicile pendant la durée de rémission) afin d'éviter un circuit hôpital – domicile – hôpital.

Proposition 163

Un investissement massif dans la prévention et la promotion de la santé

La prévention et la promotion de la santé sont les seuls moyens efficaces et durables d'améliorer la santé de la population à moyen et long terme. Les crédits budgétaires qui y sont consacrés doivent donc être considérablement augmentés.

Les actions de prévention et de promotion de la santé permettent d'éviter l'apparition de maladies ou, à tout le moins, de réduire leur fréquence ou leur durée. Une cascade de coûts pour le patient, les organisations, la société pourra ainsi être évitée. Plus la prévention et la promotion de la santé seront développées, moins les traitements seront lourds et onéreux. De plus, ce développement favorisera l'engagement des collectivités et le développement des compétences de vie.

Pourtant, aujourd'hui, moins de 2% des dépenses globales affectées à la santé sont consacrées à la prévention et à la promotion de la santé. La politique sanitaire belge reste presque exclusivement centrée sur le curatif. Elle est marquée par de grandes inégalités géographiques, culturelles et sociales. Pour le PS, le bénéfice des traitements épargnés doit être réinvesti dans la prévention et la promotion de la santé. Nous voulons ainsi créer un cercle vertueux de la politique de santé conduisant à une amélioration sans cesse croissante du bien-être des citoyens.

Les déterminants que sont les conditions de vie, l'environnement, l'alimentation et les modes de vie ont une grande influence sur l'état de santé d'une personne. Les socialistes estiment que c'est au niveau local que la politique de promotion et de prévention de la santé peut être menée avec le plus d'efficacité.

A cette fin, des cellules spécifiquement dévolues à la promotion de la santé et au bien-être se déploieront dans chaque entité communale pour être au plus près des besoins et des spécificités des habitants. Elles rassembleront tous les acteurs de terrain utiles agissant dans le domaine sanitaire bien sûr, mais aussi dans le domaine social, environnemental, du logement, etc. Elles organiseront des actions d'information et de sensibilisation. Elles serviront de relais aux politiques menées en matière de santé par les différents niveaux de pouvoir : fédéral, régional, provincial, communal.

Proposition 164

La télémédecine au service de l'égalité

Les évolutions technologiques, notamment liées à la numérisation et au développement d'internet, influencent de manière déterminante le monde de la médecine. A l'instar des développements digitaux dans d'autres secteurs, il appartient aux autorités publiques d'orienter les champs d'action et de développement du numérique dans le domaine médical. Pour les socialistes, le développement de la télé-médecine doit être orienté au bénéfice de la collectivité. Il ne peut être réservé à une élite qui dispose des moyens financiers pour s'offrir les bénéfices des dernières avancées technologiques. Au PS, nous nous opposons à une conception qui conduirait à ce que la télé-médecine soit utilisée dans une logique néolibérale où seuls les plus riches pourraient en profiter.

Dans la perspective progressiste souhaitée par le PS, les applications de la télé-médecine peuvent être utilisées en complément pour améliorer l'accessibilité et l'équité de tous aux soins de santé. Ainsi, l'utilisation de la télé-médecine doit être favorisée dans les zones isolées, où les pénuries d'offre médicale sont aiguës. Dans ces zones où, aujourd'hui, on constate l'absence de médecins, l'installation de postes de télé-médecine présente un réel intérêt. En aucun cas, elle ne remplacera les médecins ou constituera une solution à une pénurie de prestataires de santé.

La télé-médecine sera prioritairement développée dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie ainsi que pour la surveillance des maladies chroniques.

Dans le domaine de la santé comme dans d'autres, le développement du numérique suppose un cadre juridique adapté définissant les pratiques autorisées notamment en matière de sécurité des données du patient.